

W.

BILL.

Acte pour amender l'acte pour faciliter
l'accomplissement des fonctions des juges
de paix hors les sessions, en ce qui con-
cerne les ordres et convictions sommaires.

Reçu et lu première fois, vendredi, 11 mars, 1859.

Seconde lecture, lundi, 14 mars, 1859.

(500 copies).

HON. M. ARMAND.